



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mille-Isles tenue le 7 septembre 2022, le règlement suivant a été adopté :

2022-03 Concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité, sous l'onglet « Documentation ».

Donné à Mille-Isles, ce 14 septembre 2022.

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Pierre-Luc Nadeau

PUBLIC NOTICE

Is hereby given by the undersigned, the general director and clerk-treasurer of the municipality of Mille-Isles that:

At the ordinary session of the council of the municipality of Mille-Isles held on September 7, 2022, the following bylaw has been adopted :

2022-03 Regarding speed limit on municipal roads

The bylaw is available on the Municipality's website, under the "Documentation" tab.

Given in Mille-Isles, September 14, 2022.

Director general
clerk-treasurer